

CHIMIE

Monsanto jugé à Lyon sur le Round Up

Une amende de 15 000 euros a été requise vendredi devant le tribunal correctionnel de Lyon à l'encontre du géant américain de l'agrochimie Monsanto, poursuivi pour publicité mensongère sur son Round Up, le premier désherbant vendu au monde. Il lui est reproché d'avoir présenté cet herbicide comme «biodegradable» et laissant «le sol propre» après usage. Jugement en délibéré jusqu'au 26 janvier.

SANTÉ

Ethiopie: distribution de moustiquaires

Les autorités éthiopiennes et l'Unicef ont lancé une campagne massive de distribution de 20 millions de moustiquaires imprégnées, pour lutter contre le paludisme jusqu'aux régions les plus reculées du pays et sauver ainsi de la mort 350 000 enfants d'ici à 2010.

FAUNE

La douceur leur met la tête à l'envers

Plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs rebroussent chemin, les merles chantent, les canards s'accouplent et les ours souffrent d'insomnie. Ce constat, dressé ces derniers jours en Russie et en Scandinavie, serait drôle ou gai s'il n'était le résultat d'un automne exceptionnellement doux qui perturbe le cycle de la nature et préfigure, peut-être, le bouleversement de la planète à l'ère du réchauffement climatique.

ENVIRONNEMENT
Bouteflika appelle à un plan contre la désertification

La désertification «affecte un tiers de la surface de notre planète, soit plus que la surface de la Chine, du Canada et du Brésil réunis», et constitue une «menace pour la paix et la sécurité», s'est alarmé hier à Alger le président algérien Abdelaziz Bouteflika, en appelant à un «plan global» contre la désertification, à l'ouverture d'une conférence internationale sur le sujet.

Environnement. Alors que chaque projet d'implantation de site provoque un tollé, la problématique gestion des déchets a été débattue lors d'un congrès de collectivités locales.

Incinération, l'insoluble option

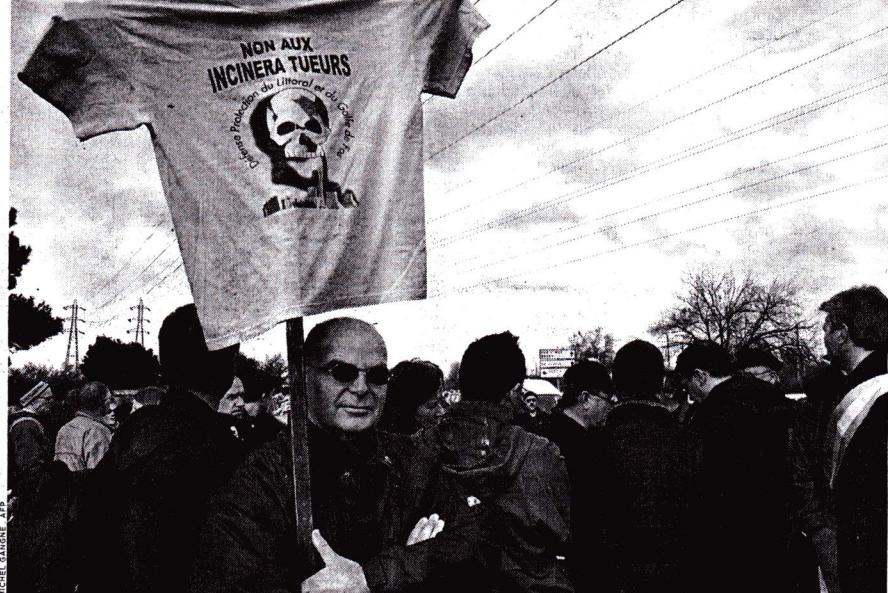
Annecy envoyée spéciale

Usines d'incinération, de méthanisation ou centres d'enfouissement, quelle est la responsabilité de ces méthodes de traitement des ordures en matière de santé et d'environnement? Lors de ce congrès annuel, organisé il y a quelques semaines à Annecy, l'association Amorce, qui regroupe 270 collectivités locales, a souhaité «remettre les pendules à l'heure» et, même si ce n'était pas formulé explicitement, réhabiliter l'incinération. C'est que, après les incidents survenus ces dernières années, où des émissions anormalement élevées de dioxine sont sorties des cheminées, la filière est jugée dangereuse. Les collectivités souhaitant implanter une usine d'incinération sont désormais dépassées par les «nimbystes» (1), ces opposants locaux qui refusent tout projet industriel ou infrastructure près de chez eux. A l'image des quelque 300 à 400 opposants à l'incinérateur de Fos-sur-Mer qui ont manifesté samedi près du chantier aux cris de: «Non aux incinéra-tueurs!» «Pour les gens, l'idée d'une incinération polluante est tenace», déplore Hubert de Chefdeville, président du Syndicat national des concepteurs et constructeurs des industries du déchet et de l'environnement (Snide). Pourtant, c'est l'industrie la plus surveillée et la mieux connue.» Certes, mais seulement depuis les scandales et la mise aux normes européennes, le 1^{er} janvier 2006.

La France compte 128 incinérateurs. Pour les experts de la filière, ce n'est pas suffisant pour brûler le gisement de déchets annuels des ménages (50 millions de tonnes), des municipalités (encore 50 millions) et des industries (100 millions de tonnes). Alors qu'il faudrait construire de nouvelles installations, les oppositions se font plus féroces. Pourtant, il faut bien gérer les déchets. «Le zéro dioxine n'existe pas, c'est sûr, mais les principaux émetteurs de dioxine sont les cheminées ou les barbecues», lance Nicolas Garnier, d'Amorce. «Les gens ne veulent pas d'installations qui traitent leurs déchets alors que leurs poubelles débordent. Il faudrait que cesse la schizophrénie!» ▶

L.N.

(1) En expansion, le Nimby (Not In My Backyard, que l'on peut traduire par «pas devant chez moi») est un phénomène sociologique de refus local.



Samedi, plusieurs centaines de personnes ont manifesté contre la construction d'un incinérateur à Fos-sur-Mer.

Quatre participants au colloque expliquent les difficultés qu'ils rencontrent:

«Il faut faire preuve de pédagogie»

Quatre participants au colloque d'Amorce ont réfléchi sur le thème: «Comment gérer les déchets et apprendre à prélever le refus des populations locales?»

Philippe Dégardin

Directeur général de Valor'Aisne, le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne.

«Dans notre département, les gens sont autant hostiles à l'enfouissement qu'à l'incinération. Il faut faire preuve de pédagogie, répondre à des questions auxquelles nous n'aurions jamais pensé. Les gens ne savent pas où vont ni ce que deviennent leurs déchets. En général, quand ils trient, ils ont l'impression qu'il n'y a plus rien à éliminer. Pourtant, nous devons traiter les ordures de 510 000 habitants, soit 190 000 tonnes par an. Même si l'on met le paquet sur le recyclage, il reste 165 000 tonnes à traiter! Nous disposons de trois sites d'enfouissement, dont deux en saturation. En 2000, le plan départemental de gestion des déchets prévoit la construction d'une usine d'incinération d'une capacité de 80 000 tonnes. Mais, devant l'opposition locale, le projet a été abandonné. Aujourd'hui, nous attendons les préconisations du prochain plan. Nous comprenons que les gens préféreraient que ce soit ailleurs, mais si on ne fait rien il y aura des conséquences. Si nous devons envoyer nos déchets dans une autre région, les coûts liés au transport entraîneront un surcroît dans le traitement des or-

dures qui sera fatalement imputé aux habitants.»

Elvire Van Stael

Anthropologue, basée à Lyon, qui étudie le rapport des riverains à l'incinération.

«Les industriels considèrent que les habitants sont tous des «nimbystes». Cela est particulièrement vrai quand il s'agit d'un incinérateur. Car incinération signifie production de dioxine. Et, pour les gens, cette molécule est considérée comme le déchet des déchets. Symboliquement, la dioxine, c'est Seveso dans les années 70. On a longtemps cru qu'elle était produite artificiellement, alors qu'on la trouve dans toute combustion forte dès lors qu'il y a du chlore. Elle correspond au fantasme de l'ennemi intérieur que l'on retrouve dans la nourriture. Elle est assimilée à l'incinération, alors que l'auto, le barbecue produisent aussi des dioxines. En dépit de cette construction culturelle forte, la résistance des populations à l'incinération n'est pas focalisée exclusivement sur la molécule. Les gens revendiquent le droit de participer à l'aménagement du territoire et aux différentes étapes des prises de décision.»

Léon-Christophe Etilé

Chargé de mission des Amis de la terre, seule ONG invitée au colloque d'Amorce.

«Il existe peu d'approches collaboratives sur les installations. En général, les industriels veulent installer leur équipe-

ment et les riverains s'y opposent. A force d'oppositions locales, les collectivités et les élus ne parviennent pas à faire passer les projets, et perdent le contrôle face aux industriels. La responsabilité leur échappe et les industriels, eux, en profitent.»

Robert Assante

Adjoint à l'environnement à la mairie de Marseille. Défenseur du projet d'incinérateur à Fos-sur-Mer qui doit traiter les 640 000 tonnes annuelles de déchets de la cité phocéenne.

«Dans notre cas, les populations ne sont même plus nimbystes, elles sont hostiles à toute discussion. Les gens ne veulent pas d'explication ni de concertation, ils nous disent: «Vous faites comme vous voulez, mais vous ne construisez pas d'incinérateur. Point barre.» Dans ces cas-là, soit vous déposez plainte pour diffamation parce que vous passez votre temps à vous faire insulter dans les réunions publiques, soit vous reculez; 22 recours en justice ont été déposés contre l'incinérateur de Fos et, chaque fois, le tribunal a tranché en faveur du projet. Aujourd'hui, les travaux de terrassement ont démarré. L'incinérateur est dimensionné pour 300 000 tonnes de déchets, l'usine de méthanisation pour 110 000 tonnes et l'unité de compost pour 60 000 tonnes. Cette plate-forme multifilière doit être construite au cœur de 220 hectares du port autonome, ouverts à l'industrialisation. On ne construit pas cet ensemble sur un terrain vierge!» ▶

Recueilli par LAURE NOUALHAT